

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

RNOV 005-1336/09/CC

■ Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Préfiguration d'un programme d'intérêt général favorisant la réhabilitation des centres anciens et des noyaux villageois - Création d'une Autorisation de Programme pour l'année 2009
DUFHSHVI 09/3125/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'Etat a délégué depuis 2006 à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques en faveur du logement locatif social (à l'exception des aides de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)) et de la réhabilitation de l'habitat privé dans le cadre de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Cette délégation a pour objet la mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH) adopté par délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2006.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine a récemment engagé :

- l'adaptation de son Programme Local de l'Habitat aux nouveaux objectifs et aux évolutions du contexte législatif (loi sur le Droit au Logement Opposable du 6 mars 2007 et loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009),
- le renouvellement pour une durée de 6 ans (2009-2014) des conventions de délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat, avec des objectifs ambitieux traduisant la volonté de la Communauté urbaine de répondre aux attentes des habitants en matière de logements de qualité et accessibles à tous.

Lors des rencontres sur le bilan et l'adaptation du Programme Local de l'Habitat ont émergés des enjeux intéressants en matière de réhabilitation des centres anciens et des noyaux villageois en dehors des secteurs bénéficiant d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.

Lorsque le nombre de logements dégradés n'est pas suffisamment important pour justifier une OPAH, ce qui est le cas sur les centres anciens et noyaux villageois de la plupart des communes de MPM, les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sont peu utilisés faute d'une ingénierie adaptée au montage des dossiers et à l'information et l'accompagnement des propriétaires.

La mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) permettra de remédier à ces problèmes, par une intervention adaptée aux différents bassins de vie de la Communauté urbaine en relation avec les communes qui pourront, si elles le souhaitent, mettre en place un dispositif complémentaire d'aides communales.

Ce nouveau dispositif sera mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage communautaire. Il nécessite des investigations préalables en matière de diagnostic et une synthèse des éléments existants qui seront demandées à l'AGAM.

La mise en place d'un PIG est complémentaire à l'approche conduite dans les travaux préparatoires au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), qui vise à croiser les enjeux et les thématiques sur les centres anciens des communes de MPM.

Il s'agit donc d'approuver la création d'une autorisation de programme pour un montant de 150 000 euros en vue de la préfiguration d'un programme d'intérêt général favorisant la réhabilitation des centres anciens et des noyaux villageois.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, et notamment le XIII de l'article 61 ;
- La loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 004-920/08/CC du 19 décembre 2008 relative à l'approbation des conventions 2009-2014 avec l'Etat et l'ANAH dans le cadre de la délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les conventions de délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat viennent d'être renouvelées pour 6 ans (2009-2014) ;
- Que, lors des rencontres sur le bilan et l'adaptation du Programme Local de l'Habitat ont émergés des enjeux intéressants en matière de réhabilitation des centres anciens et des noyaux villageois en dehors des secteurs bénéficiant d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ;
- Que la mise en place d'un dispositif adapté et d'équipes d'ingénierie peut permettre la réhabilitation de logements privés dégradés, vacants ou insalubres dans les centres anciens et noyaux villageois des communes membres de la Communauté urbaine ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation d'une Autorisation de Programme d'un montant de 150 000 euros pour la préfiguration d'un programme d'intérêt général favorisant la réhabilitation des centres anciens et des noyaux villageois.

Article 2 :

Les crédits de paiement correspondants sont inscrits au Budget 2009 et suivants de la Communauté urbaine – Sous-Politique D 210 – Nature 2031 et 2042 – Fonction 824.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Opérations d'Amélioration
De l'Habitat

Eric LE DISSES

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénovation et Construire une Ville solidaire

Myriam SALAH EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI